

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2012)

Heft: 1971

Artikel: Le Conseil fédéral ne veut pas de l'Espace économique européen

Autor: Tille, Albert

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024689>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Conseil fédéral ne veut pas de l'Espace économique européen

Albert Tille • 15 octobre 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21740>

Suisse – Union européenne: l'impasse se prolonge

Les relations bilatérales entre la Suisse et l'Union européenne sont dans l'impasse. Une voie fort simple permettrait de la contourner. Il suffirait à la Suisse de rejoindre l'EEE, l'Espace économique européen. La Commission de Bruxelles préconise ouvertement cette solution.

Il y a 20 ans, le Conseil fédéral militait activement pour l'adoption de l'EEE. Aujourd'hui, il n'en veut pas. Henri Gétaz, chef du Bureau de l'intégration, énumérait récemment à Lausanne les raisons du refus gouvernemental.

Premier argument: le peuple suisse refuserait un EEE bis, comme il l'a fait de la version originale en 1992. L'ancien secrétaire d'Etat Franz Blankart est d'un avis différent. Pour cet acteur central de l'accord, le peuple a dit «non» parce que le Conseil fédéral a brouillé les cartes en déposant une demande d'adhésion quelques mois avant le vote sur l'EEE. Cette ambiguïté est aujourd'hui levée. L'adhésion n'est plus envisagée par le gouvernement. Blankart estime donc que le peuple

dirait «oui» aujourd'hui.

Rappelons qu'en 1992, il n'a manqué que 23'000 voix pour que la majorité du peuple soit acquise. Mais rappelons également que seuls les cantons romands et les deux Bâle ont approuvé l'accord. Pour obtenir le double «oui», il aurait fallu un transfert de quelque 700'000 voix. Vingt après, un EEE bis n'est pas acquis d'avance. Ceci d'autant plus que de nouveaux obstacles sont intervenus entre-temps. L'accord de 1992 prévoyait la libre circulation des services. L'évolution de la législation européenne aurait imposé une libéralisation de l'électricité que le peuple suisse a rejetée. Elle aurait exigé l'abolition du monopole de la distribution des lettres que le Parlement suisse a maintenu sous la pression de l'initiative «*Poste forte*» (DP 1848²). Le monopole de Swisscom sur le dernier kilomètre de connexion avec le client aurait dû sauter. Lors d'un nouveau vote sur l'EEE, de nombreuses voix de gauche viendraient donc s'ajouter au bloc compact de la droite isolationniste.

Second argument: l'EEE ne respecte pas la souveraineté de la Suisse. Il offre certes l'avantage très appréciable d'une participation aux

décisions concernant les modifications et les nouvelles directives de l'Union européennes qui s'imposent à tous les participants au grand marché. Un pays définitivement hostile à une nouvelle règle pourrait la refuser, mais cela entraînerait pour lui de quitter l'EEE. Formellement, la souveraineté des Etats non membres de l'Union est respectée, puisque l'acceptation de l'acquis communautaire n'est pas automatique. Mais la pression est si forte que la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein se sont toujours alignés sur les décisions de Bruxelles.

Autre atteinte à la souveraineté des pays non membres: la Cour de justice européenne entend avoir le dernier mot en matière d'interprétation des règles communes et pour régler les différends. Une cour AELE est certes instituée par l'EEE. Mais elle ne peut s'écarter de la jurisprudence de sa grande sœur.

Le Conseil fédéral rejette cette double contrainte, cette restriction à sa souveraineté. Il propose donc la possibilité de retrait séparément pour chaque accord et une instance juridictionnelle purement suisse à côté de la

Cour européenne.

Ainsi donc, Berne entend obtenir pour la seule Suisse ce que Bruxelles n'a jamais accepté pour le groupe des pays de l'AELE, malgré la longue bataille du début des années 90 où les redoutables négociateurs suisses ont joué un rôle central. L'échec est programmé face à des positions strictement incompatibles. Et il est fort probable que le Conseil fédéral en est conscient et

qu'il a un plan B... comme Bricolage. Il consiste à convaincre une majorité de pays membres de mettre une sourdine aux légitimes exigences institutionnelles de la Commission. Au nom du réalisme politique, Berne et Bruxelles procéderaient à un donnant-donnant. Faisant fi de la différence de poids des interlocuteurs, la Suisse offrirait, par exemple, un accord fiscal et un milliard pour financer la cohésion en

échange d'un contrat sur l'électricité et d'un accord sur l'homologation des produits chimiques (*Reach*³).

Pour parvenir à ses fins ambitieuses, le Conseil fédéral a pris un curieux départ. Il a provoqué l'hostilité de huit pays de l'Est européen en freinant, par la clause de sauvegarde, l'accès de leurs ressortissants au marché suisse de l'emploi (DP 1952⁴).

Genève: la nouvelle Constitution mettra-t-elle fin aux mauvaises habitudes?

Jean-Daniel Delley • 14 octobre 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21732>

Une campagne ahurissante pour clôturer un processus décevant

Genève s'est dotée d'une nouvelle Constitution. Un choix qui n'allait pas de soi pour un sujet complexe et relativement abstrait. De plus les opposants sectoriels ont unis leurs forces pour faire capoter le projet, alors que les partisans se sont montrés fort discrets.

Reste que le processus qui a conduit à ce nouveau texte illustre de manière emblématique le climat politique régnant au bout du lac.

L'immobilisme tout d'abord. Il a fallu qu'une association⁵ se crée

pour porter l'idée d'une nouvelle Constitution. Car le Grand Conseil tergiversait depuis des années, incapable de faire démarrer ce processus. Cette association a donc rédigé un projet de loi constitutionnelle décrétant la révision totale et l'élection d'une Assemblée constituante. Elle s'est déclarée prête, si nécessaire, à lancer une initiative populaire. Le parlement a finalement adopté ce projet, approuvé par le peuple à une forte majorité en février 2008.

La bipolarisation ensuite. C'est un jeu habituel dans la vie politique genevoise: le camp majoritaire – qu'il soit de droite ou de gauche – veut imposer son point de vue, à

la française. Pour les bagarreurs invétérés que sont les Genevois, la recherche d'un compromis est considérée comme une conduite honteuse et donc pratiquée dans la discrétion. La Constituante n'a pas failli à la tradition. Dans une première phase, la droite majoritaire n'a reculé devant aucune provocation, renonçant par exemple à mentionner le principe d'égalité entre hommes et femmes et la position antinucléaire du canton. Satisfaite d'avoir fait la démonstration de sa force et consciente que seul un projet équilibré pouvait trouver le soutien d'une majorité populaire, elle a adhéré à des solutions de compromis. Au final, le projet a été adopté à